

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2020

---

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 2387

présenté par  
M. Saint-Martin

à l'amendement n° 2179 de la commission des finances

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:**

- I. – Supprimer l'alinéa 1.
- II. – En conséquence, au début de la première phrase de l'alinéa 2, insérer les mots :  
« Par dérogation au IV de l'article 1609 *nonies* C du code général des impôts, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel destiné à éviter une codification de cette mesure temporaire.